

UNION AFRICAINE



Lyon Model United Nations 2018 Study Guide

**Sujet A : La lutte contre le
narco-terrorisme**

**Sujet B : La gestion durable des terres
arables**

Chers délégués,

Nous sommes ravis de vous accueillir à LyonMUN 2018, et plus spécifiquement dans le comité de l'Union Africaine. En tant que présidents, nous avons hâte que vous viviez une expérience authentique en tant que délégués. Nous espérons voir des travaux de comités de haut niveau, mais nous vous encouragerons également à faire connaissance et à passer du bon temps.

Nous sommes honorés et impatients de mettre notre expérience et talents à votre disposition, et espérons que vous passerez un week-end tout aussi agréable que captivant. N'oubliez pas qu'en tant que présidents, nous sommes là pour vous guider, mais la conférence dépend de vous. Nous croyons au rôle de l'ONU et de ses institutions dans un monde aussi complexe et mondialisé, et en partageant cette conviction avec vous, nous espérons que vous en ferez la vôtre et que vous vous attaquerez à d'autres problèmes à l'avenir qui pourraient exiger de potentiels dirigeants comme vous. N'oubliez pas que vous êtes ici pour résoudre des problèmes, pas pour les faire, et pour travailler ensemble, pas les uns contre les autres.

Les sujets abordés durant cette conférence seront la lutte contre le narco-terrorisme, et la gestion durable des terres arables sur le continent africain. Nous vous encourageons à lire ce guide scrupuleusement, à faire un maximum de recherches et à nous envoyer un position paper en amont, afin de préparer au mieux un débat que l'on attend fructueux et intense !

Préparez-vous donc pour quatre jours intenses où nous espérons voir le meilleur de vous. Nous sommes impatients de faire de cette conférence une expérience unique et mémorable pour vous tous.

En nous réjouissant d'avance de tous vous rencontrer,

Clémence Albert-Lebrun et Victor Gaonach

La lutte contre le narco-terrorisme

Ce que disent les Nations Unies:

« Nous, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes profondément préoccupés par les liens entre la production illicite de drogues, le trafic et l'implication de groupes terroristes, les criminels et la criminalité transnationale organisée, et nous sommes résolus à renforcer notre coopération face à ces menaces. »¹

¹ Déclaration politique adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 1998.

L'Assemblée générale a souligné la nécessité de « répondre aux graves problèmes posés par les liens croissants entre le trafic de drogues, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent et, dans certains cas, le terrorisme, y compris le blanchiment d'argent lié au financement du terrorisme. »²

Législation :

Les trois principaux traités relatifs au contrôle international des drogues, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (amendée par le Protocole de 1972), la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, sont interdépendants et complémentaires.

Les deux premiers traités ont pour objectif de réglementer les mesures de contrôle internationales applicables afin d'assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins scientifiques et médicales, et d'éviter leur détournement vers des canaux illicites. Les traités incluent également des dispositions générales sur le trafic illicite de stupéfiants et sur l'usage illicite de drogues.

La Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 étend le régime de contrôle aux précurseurs, et se concentre sur la mise en œuvre de mesures pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et le blanchiment d'argent qui en découle. Elle renforce également le cadre de la coopération internationale en matière pénale, notamment concernant les extraditions et l'entraide judiciaire³.

Les trois conventions attribuent d'importantes fonctions à la Commission des stupéfiants et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants :

La Commission des stupéfiants, composée de 53 Etats membres élus par le Conseil économique et social pour une durée de quatre ans, est l'organe directeur en matière de drogues, notamment concernant le suivi des tendances internationales relatives au trafic de stupéfiants et à la toxicomanie. Cette commission fonctionnelle du Conseil économique et social adopte et recommande au Conseil ou à l'Assemblée générale par le biais du Conseil l'adoption de résolutions sur de nouvelles mesures ou politiques consensuelles pour mieux appréhender la problématique des drogues. Elle détermine si de nouvelles substances devraient être répertoriées par les conventions ou si des changements ou des suppressions de programmes sont nécessaires.

² Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, tenue en 2016 (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe).

³ <http://www.wacommissionondrugs.org/fr/>

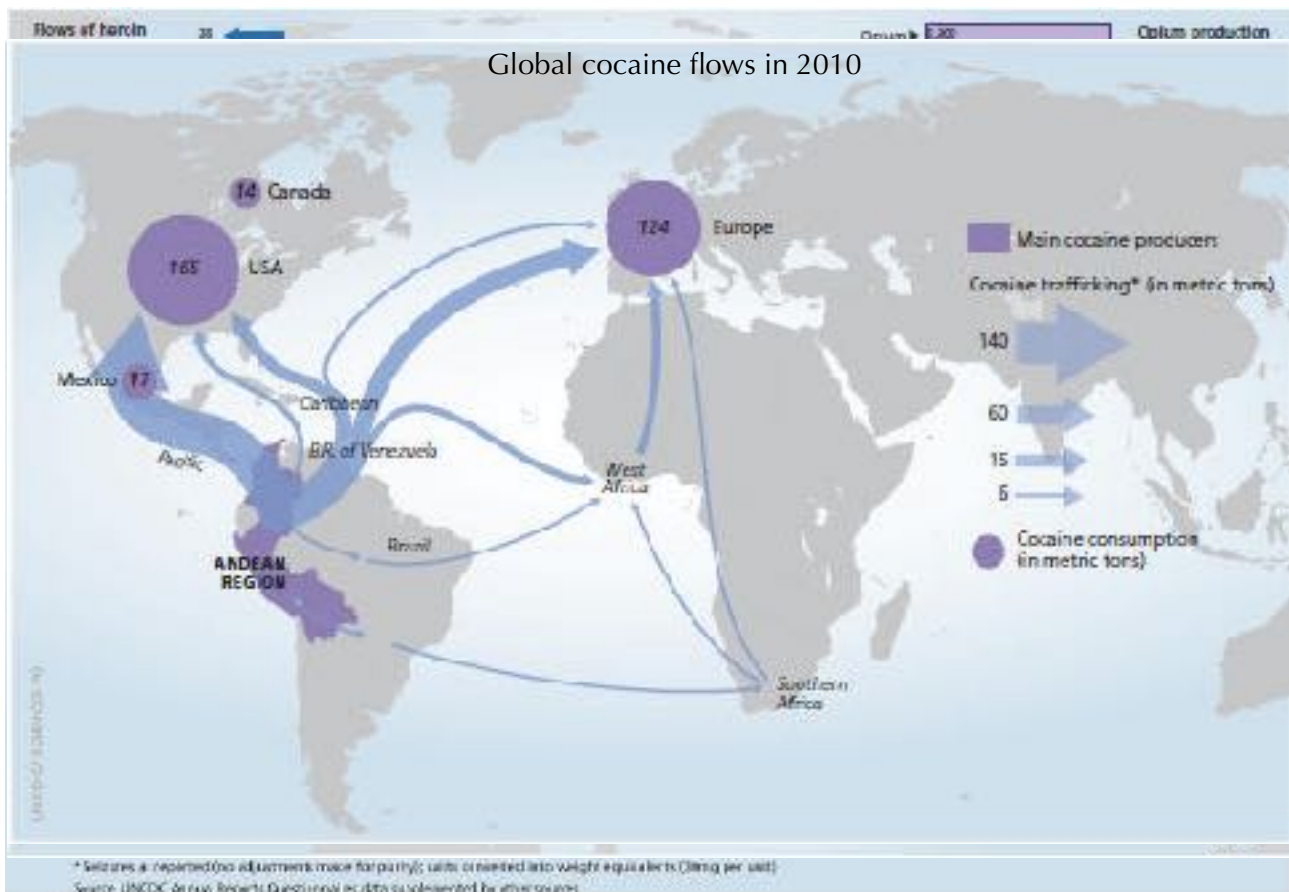
L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe permanent et indépendant, constitué de treize membres élus pour une durée de cinq ans par le Conseil économique et social en raison de leurs compétences et de l'apport que cela constituerait pour leurs capacités nationales. L'Organe contrôle l'application des conventions et, le cas échéant, fait des recommandations aux Etats. Il administre également le contrôle statistique des drogues conformément aux données fournies par les Gouvernements et évalue les besoins internationaux en substances licites afin d'y adapter la production. Il recueille des informations sur le trafic illicite et soumet à la Commission des stupéfiants et au Conseil économique et social un rapport annuel sur les développements de la situation mondiale.

L'ONUDC assiste pleinement ces organes en appliquant les fonctions relatives aux traités et en assistant les Etats parties dans l'application de leurs obligations liées aux traités de contrôle des drogues⁴.

Tableau de la situation:

Sources : [https--www.unodc.org-wdr2017-field-Booklet_5_NEXUS.pdf](https://www.unodc.org-wdr2017-field-Booklet_5_NEXUS.pdf)

⁴ <https://www.unodc.org/unodc/index.html>



Des preuves limitées sur les drogues, le terrorisme et l'insurrection:

De l'Amérique latine au Moyen-Orient, le financement de la violence armée est depuis longtemps lié, dans certains cas, au commerce illicite de drogue. La plupart des informations sur le terrorisme sont recueillies par les services de renseignement et sont classifiées, ce qui signifie que les chercheurs doivent s'appuyer sur des rapports et des études publiés par des organisations non gouvernementales et des groupes de réflexion.

Selon certaines estimations, environ la moitié des revenus des Taliban en Afghanistan provient de leur implication dans le trafic de stupéfiants (principalement des opiacés)⁵; et les FARC semblent avoir beaucoup compté sur le commerce de la cocaïne pendant une grande partie des deux dernières décennies - jusqu'à récemment - avec des estimations il y a quelques années suggérant qu'entre un quart et la moitié de ses revenus totaux provenaient de ces activités illicites de drogue. Par ailleurs, des groupes armés en République arabe syrienne utiliseraient des pilules d'amphétamine, et il semblerait que des organisations terroristes en Afrique de l'Ouest soient impliquées dans la contrebande de cocaïne et de cannabis.

⁵ Septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2255 (2015) concernant les Taliban et les autres personnes et entités associées qui constituent une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan, S/2016/842, para. 15.

Le commerce de la drogue a été une importante source de revenus pour certains de ces groupes, pour d'autres, il a été l'une des sources de leurs revenus, alors que dans certains cas, il n'a peut-être guère joué un rôle.

Groupes armés terroristes, insurgés et non étatiques

Bien qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue du terrorisme, le Conseil de sécurité de l'ONU, les organisations régionales et les gouvernements des États Membres ont désigné de nombreux groupes armés comme groupes « terroristes », et les traités internationaux définissent les infractions terroristes. Le Conseil de sécurité a imposé des sanctions à quelque 80 groupes et plus de 380 individus liés aux Taliban, à Al-Qaida et à l'État islamique en Iraq et au Levant (ISIL) au motif qu'ils sont impliqués dans des activités terroristes ou soutiennent de telles activités⁶. Les Taliban, Al-Qaida, ISIL et son affilié Boko Haram sont responsables de 74 % de tous les décès causés par des groupes armés terroristes, insurgés et non étatiques en 2015⁷.

Les éléments de preuve les plus complets, reliant les groupes terroristes auxquels le Conseil de sécurité a imposé des sanctions en matière de commerce de drogue, concernent les Taliban. Ils sont accusés de disposer d'entités impliquées dans la production, la fabrication et le trafic illicites de drogues⁸. Certains éléments donnent à penser qu'Al-Qaida au Maghreb islamique, qui opère principalement en Afrique du Nord et de l'Ouest, a été impliqué dans le trafic de cannabis et de cocaïne, ou du moins dans la protection des trafiquants⁹, bien que les revenus globaux du groupe provenant du secteur de la drogue semblent avoir été plutôt modestes¹⁰. Les commandants individuels du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), qui s'est séparé d'Al-Qaida au Maghreb islamique, semblent actuellement directement impliqués dans le trafic de drogue¹¹.

Dans et autour de la République arabe syrienne, les données relatives aux saisies de pilules « captagon » - généralement de l'amphétamine mélangée à de la caféine - donnent à penser qu'il existe un centre de fabrication dans la zone d'opérations de l'ISIS, la filiale d'Al-Qaida Jabhat Fateh al-Sham

⁶ Voir la liste consolidée des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

⁷ Institute for Economics and Peace, Global Terrorism Index 2016. Disponible à l'adresse <http://visionofhumanity.org/?s=%22Global+Terrorisme+Index+2016%22>.

⁸ Conseil de sécurité, "Lettre datée du 18 août 2015 du Président du Comité du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1988 (2011) adressée au Président du Conseil de sécurité" (26 août 2015) ; ONUDC, *The Opium Economy in Afghanistan, An International Problem* (New York, 2003) ; ONUDC, *Addiction, Crime and Insurgency - The Transnational Threat of Afghan Opium* (Vienne 2009) ; ONUDC, *The Global Afghan Opium, The Global Afghan Opium*.

⁹ Daurius Figueria, *Cocaine Trafficking in the Caribbean and West Africa in the Era of the Mexican Cartels* (iUniverse, Bloomington, Indiana, novembre 2012) ; Stephen A. Harmon, *Terror and Insurgency in the Sahara-Sahel Region : Corruption, Contraband, Jihad and the Mali War of 2012- 2013* (Routledge, 2014).

¹⁰ Marc Mémier, "Aqmi et Al-Mourabitoun : le djihad sahélien réunifié réunifié ?". *Études de l'Ifri* (janvier 2017), pp. 31-34.

¹¹ Ibid.

(anciennement connu sous le nom de Front Al-Nusrah)^{12,13} et d'autres groupes armés¹⁴. L'ISIS et d'autres groupes armés non étatiques ont été liés dans les médias à la production de « captagon », mais aucune preuve concluante n'a encore émergé. Les combattants de l'ISIS ainsi que ceux d'autres groupes impliqués dans la guerre civile en République arabe syrienne auraient également consommé du « captagon »^{15,16}.

Basé principalement au Nigéria et dans les pays voisins, Boko Haram aurait aidé les trafiquants de drogue à faire passer de l'héroïne et de la cocaïne en contrebande à travers la sous-région¹⁷. D'autres liens entre le groupe et le commerce de drogue ont été révélés lors d'une affaire judiciaire au Tchad. Dans son jugement du 28 août 2015 lors du procès de 10 membres présumés de Boko Haram, la cour d'appel de N'djamena a appris que des quantités considérables de substances psychotropes avaient été récupérées lors de la perquisition du domicile de l'un des accusés de Boko Haram. Le tribunal a conclu que les membres de Boko Haram étaient régulièrement impliqués dans le trafic et la consommation de ces substances¹⁸.

Si les marchés de la drogue et les groupes terroristes peuvent, dans certains cas, aller de pair, il y a eu des exemples de groupes terroristes dont l'influence a conduit à une réduction de la culture de la drogue, du moins temporairement. L'interdiction du pavot à opium décrétée par les Talibans en 2001 a entraîné une réduction drastique de la culture en Afghanistan, bien qu'ils n'aient pas maintenu cette politique et qu'ils aient participé activement au secteur florissant de la drogue au cours des années suivantes. Néanmoins ces cas semblent n'avoir jamais eu lieu en Afrique.

Plus récemment, la culture de l'opium a diminué rapidement dans certains districts de la province afghane de Nangarhar en 2016, après que l'ISIS a interdit cette pratique dans les zones sous son contrôle. Les districts voisins, en revanche, ont connu d'énormes augmentations des cultures au cours de la même période¹⁹. Cependant, ISIS ne semble pas avoir une position anti-drogue cohérente. Le Co-

¹² Rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent les terroristes bénéficiant de la criminalité transnationale organisée (S/2015/366).

¹³ Le Front Al-Nusrah a été rebaptisé Jabhat Fateh al-Sham en 2016 et a annoncé la rupture des liens avec Al-Qaïda (ABC News, "Syrian branch of Al Qaeda rebrands in effort to escape foreign air strikes", 29 juillet 2016. Disponible à l'adresse : <http://www.abc.net.au/news/2016-07-29/al-nusra-rebrands-in-effort-to-escape-foreign-air-strikes/7671390>).

¹⁴ World Drug Report 2016.

¹⁵ Max Kravitz et Will Nichol, "A bitter pill to swallow : connections between captagon, Syria and The Gulf", *Journal of International Affairs*, vol. 69, no 2 (18 mai 2016).

¹⁶ Kravitz et Nichol, "A bitter pill to swallow : connections between captagon, Syria and the Gulf".

¹⁷ South Front, "Video : arms and drug trafficking in Africa. Le rôle de Boko Haram", Centre de recherche sur la mondialisation (14 mars 2016). Disponible à l'adresse www.globalresearch.ca/video-arms-and-drug-trafficking-in-africa-the-role-of-boko-haram/5514293.

¹⁸ Arrêt du 28 août 2015 de la cour d'appel de N'djamena (Tchad).

¹⁹ MCN et ONUDC, *Afghan Opium Survey 2016 - Cultivation and Production* (Vienne, 2016).

mité du Conseil de sécurité a indiqué que ISIS s'est battu contre les Taliban en 2015 pour le contrôle du trafic de drogue à Nangarhar²⁰. ISIS ne contrôle plus que quelques districts de Nangarhar et ne semble plus interférer systématiquement avec la production de drogue, bien qu'ils puissent encore le faire dans des cas individuels.

Au-delà des entités auxquelles le Conseil de sécurité a imposé des sanctions, les États Membres de l'ONU et les organisations non gouvernementales identifient plusieurs autres organisations en tant que terroristes, insurgés ou groupes armés non étatiques.

Les preuves les plus substantielles reliant ces groupes au trafic de drogues proviennent de Colombie, où ils ont commencé à jouer un rôle direct dans le commerce de la drogue dans les années 80 et ont gagné en importance dans les années 90. Ailleurs dans le monde, les preuves à l'appui des liens entre les groupes armés terroristes, insurgés et non étatiques et le commerce illicite des drogues sont moins rigoureuses.

Financement des groupes armés terroristes, insurgés et non étatiques

Les données sur le financement des groupes armés terroristes, insurgés et non étatiques sont incomplètes et les estimations varient considérablement ; tous les agrégats doivent être traités avec prudence. Toutefois, ces chiffres peuvent donner des ordres de grandeur probables.

L'ONUDC a estimé que les groupes terroristes et insurgés ont collecté environ 150 millions de dollars en 2016 grâce au commerce des opiacés afghans et aux taxes prélevées sur la culture du pavot à opium et le trafic d'opiacés²¹. Toutefois, leur revenu global lié à la drogue peut être plus élevé. La Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité comprend un certain nombre de dirigeants talibans accusés non seulement de taxer le commerce de la drogue, mais aussi d'être directement impliqués dans le trafic²². Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a estimé le revenu annuel global des Taliban, toutes sources confondues, à environ 400 millions de dollars²³, dont la moitié proviendrait probablement de l'économie illicite des stupéfiants²⁴.

²⁰ Conseil de sécurité de l'ONU, "Lettre datée du 18 août 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)", 26 août 2015.

²¹ Développement durable dans un environnement de production d'opium - Afghanistan Opium Survey Report 2016.

²² La liste contient en outre des sociétés ayant des liens étroits avec les talibans et le commerce de la drogue, y compris des sociétés commerciales, des bourses d'échange d'argent et des sociétés hawala (transfert d'argent) qui soutiennent les opérations militaires des talibans et le commerce de la drogue en Afghanistan.

²³ Premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance de l'application des sanctions, présenté en application de la résolution 1988 (2011) concernant les Taliban et les personnes et entités associées (S/2012/683), par. 34.

²⁴ S/2016/842, para. 15.

Les estimations des revenus générés par le trafic de drogues illicites doivent être considérées du point de vue du revenu global des groupes terroristes, insurgés et autres groupes armés non étatiques, pour lesquels on dispose de très peu d'informations faisant autorité. Par exemple, Forbes International a tenté d'évaluer les 10 groupes terroristes et autres groupes les plus riches du monde, avec un revenu total combiné estimé à 4,9 milliards de dollars en 2014. La répartition des revenus, cependant, semble avoir été très asymétrique, allant de 25 millions de dollars à 2 milliards de dollars parmi les 10 organisations les plus riches²⁵.

Plus de la moitié des revenus était attribuée à des groupes officiellement reconnus par les Nations Unies comme organisations terroristes (ISIS, Taliban, Al-Qaida, Al-Shabaab et Boko Haram)²⁶. Selon les estimations, ISIS était le groupe terroriste le plus riche en 2014, avec un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards de dollars. Toutefois, ISIS a subi des pertes territoriales et a donc obtenu des revenus fiscaux et des recettes pétrolières plus faibles et moins de possibilités de pillage et de confiscation. En conséquence, les revenus du groupe auraient diminué de plus de la moitié d'ici 2016²⁷, bien qu'il est probable que leurs dépenses aient aussi fortement diminué puisqu'ils ne contrôlaient plus autant de villes et de villages qu'auparavant.

Drogues et attentats terroristes

Quelque 170 000 personnes ont perdu la vie dans des attentats terroristes entre 2000 et 2015, dont 30 000 rien qu'en 2015, d'après la Base de données mondiale sur le terrorisme²⁸, la plus grande collecte systématique d'informations de source ouverte sur les actes de terrorisme dans le monde. La base de données, qui contient des informations sur 163 pays remontant à 1970, utilise le terme générique de "terrorisme" pour couvrir les attaques perpétrées par des terroristes, des groupes armés non étatiques, des rebelles et des insurgés.

Dans certains cas, il existe une corrélation positive entre les attentats terroristes, tels qu'ils sont définis dans la base de données mondiale sur le terrorisme, et les secteurs de la fabrication et du trafic de drogues les plus intensifs au monde, tels qu'ils ont été signalés en 2015. Certaines de ces régions connaissent un nombre important d'incidents terroristes. Cependant, une corrélation n'indique pas

²⁵ Forbes International, "Les 10 organisations terroristes les plus riches du monde" (12 décembre 2014). Disponible à l'adresse [https:// www.forbes.com](https://www.forbes.com). www.forbes.com.

²⁶ En prenant comme base les estimations des groupes terroristes/insurrectionnels les plus riches (à partir d'entretiens avec des représentants de la communauté du renseignement, des experts en sécurité, des spécialistes de la lutte contre le terrorisme ainsi que des rapports et des analyses d'organisations non gouvernementales internationales, d'organisations universitaires et gouvernementales et de groupes de réflexion).

²⁷ Stefan Heissner et d'autres, "Caliphate in decline : an estimate of Islamic State's financial fortunes" (Londres, The International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence, 2017). Disponible à l'adresse <http://icsr.info>.

²⁸ National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism (START), Global Terrorism Data- Base de données sur le terrorisme mondial (juin 2016). Disponible à l'adresse www.start.umd.edu/gtd.

nécessairement un lien de causalité. Certains domaines où le commerce de la drogue est intense ne sont pas affectés de manière significative par le terrorisme, et vice versa.

Tactiques terroristes et argent de la drogue

Les données sur les liens entre la drogue, le terrorisme et l'insurrection sont inégales, se concentrent sur un petit nombre de groupes ou s'appuient sur des sources ayant un intérêt à mettre l'accent sur ces liens ou à les diminuer. La plupart des renseignements sur le terrorisme sont recueillis par les services de renseignement et sont classifiés. L'information de source ouverte provient en grande partie de rapports des médias et d'études d'organisations non gouvernementales et de groupes de réflexion. Les gouvernements divulguent rarement des informations détaillées au public.

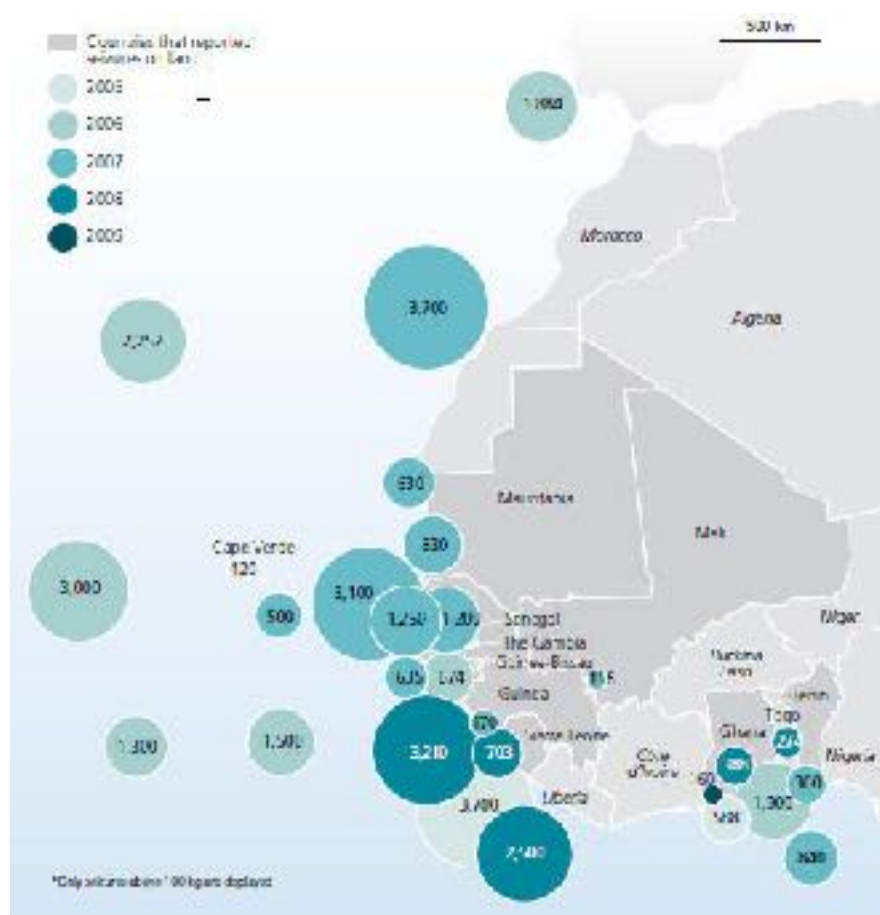
Néanmoins, il est possible de tirer quelques conclusions provisoires. En général, le revenu lié au secteur de la drogue n'est qu'une des nombreuses sources de revenus des groupes terroristes. Si un flux de revenus s'épuise, un autre peut être exploité, comme l'extorsion, l'enlèvement contre rançon, les vols de banque, la vente de ressources naturelles ou la vente d'objets culturels²⁹. Par conséquent, la réduction de la production de drogue et du trafic de drogue peut ne pas être suffisante pour comprimer efficacement les ressources financières des groupes armés et des insurgés terroristes et autres groupes armés non étatiques. En même temps, il est prouvé que la production de drogues et les activités de certains de ces groupes peuvent aller de pair dans certaines régions.

Leur degré de dépendance à l'égard du commerce de la drogue - qu'il s'agisse de taxer les agriculteurs, de protéger les routes et le commerce ou de participer directement à la production et au trafic - sera déterminé par leur taille, leur structure, leur idéologie, leur emplacement et l'existence d'autres sources de financement. L'importance des drogues dans le financement variera donc fortement d'un groupe à l'autre.

Les insurgés qui cherchent à contrôler de grandes étendues de territoire sont susceptibles d'avoir besoin de ressources financières importantes, et la participation à des activités du crime organisé, comme le trafic de drogue, peut couvrir au moins en partie ces besoins de financement. Pourtant, beaucoup dépendra de leur stratégie. Une attaque ciblée visant à maximiser l'exposition des médias et à créer de la peur et de l'intimidation n'a pas nécessairement besoin d'un financement important ou durable. En fait, le fait de canaliser de plus petites sommes d'argent par le biais d'opérations de cette nature (drogue) peut réduire le risque de défection. Il y aura toujours un grand nombre de « cibles faciles » pour une telle attaque, qui peuvent facilement être exploitées par des terroristes avec ou sans argent provenant de la drogue.

²⁹ S/2015/366.

Focus sur la situation au Sahel³⁰ :



Sources : https://www.unodc.org-wdr2017-field-Booklet_5_NEXUS.pdf

De 2004 à 2007, au moins deux pôles de transbordement distincts sont apparus en Afrique de l'Ouest : l'un en Guinée-Bissau et en Guinée, l'autre dans le golfe du Bénin, qui s'étend du Ghana au Nigeria. Les trafiquants colombiens transportaient de la cocaïne par « navires ravitailleurs » pour ensuite la transborder sur des embarcations plus petites. Une partie de cette cocaïne était ensuite acheminée par voie maritime vers l'Espagne et le Portugal, l'autre partie étant laissée aux Africains de l'Ouest en contrepartie de l'aide fournie. Les Africains de l'Ouest vendaient ensuite la cocaïne à leur compte, généralement par l'intermédiaire de passeurs empruntant des vols commerciaux. La cocaïne était également transportée de la République bolivarienne du Venezuela vers différents pays d'Afrique de l'Ouest à bord de petits avions modifiés.

En outre, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale représentent une partie non négligeable des saisies internationales d'amphétamines non-spécifiées. La région reste une zone de priorité pour résoudre la

³⁰ <http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/Le-mythe-narcoterroriste-au-Sahel-2013-09-12.pdf>

problématique des drogues, en commençant par une connaissance approfondie de la nature des drogues présentes sur le marché illicite.

En octobre 2008, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soutenue par l'ONUDC et le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et en partenariat avec l'Union européenne, a organisé une conférence ministérielle à Praia (Cap-Vert), pour contrer la menace sécuritaire entraînée par le trafic de drogues dans la région.

La Déclaration politique et le Plan régional d'action qui ont résulté de cette conférence ont été approuvés par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO le 19 décembre 2008 à Abuja.

Les déclarations de Praia reflètent un engagement politique fort et posent les bases d'un cadre de coopération détaillé pour la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. L'ONUDC était chargé de transposer cette Déclaration politique et ce Plan régional d'Action en des programmes concrets pour les Etats membres de la CEDEAO en partenariat avec le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Union européenne. Un plan opérationnel et un mécanisme de suivi et d'évaluation pour la CEDEAO ont été élaborés et indiquent le rôle de la Commission de la CEDEAO pour assister les Etats membres à mettre en œuvre des Plans régionaux d'action.

L'ONUDC a répondu à l'appel de la CEDEAO en proposant une stratégie transversale et exhaustive basée sur le principe de responsabilité partagée. Les efforts de consolidation de la paix, de création d'institutions nationales, de renforcement des capacités et de responsabilité partagée doivent être mis en œuvre le plus efficacement possible. Ils doivent contribuer au développement socio-économique au profit des populations d'Afrique de l'Ouest. Suivant cette approche stratégique, le programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014, lancé en décembre 2010 à New York, a pour objectif principal de soutenir les efforts des Etats d'Afrique de l'Ouest, des organisations régionales et de la société civile dans leur réponse aux menaces sécuritaires ainsi que de promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance.

Le Programme régional inclut le renforcement d'initiatives régionales et nationales, et comprend quatre sous-programmes :

- Criminalité organisée, trafic illicite et terrorisme ;
- Justice et intégrité ;
- Prévention des drogues et santé ;
- Sensibilisation et recherche.

En qualité de leader régional, l'ONUUDC encourage la Commission de la CEDEAO à sécuriser la propriété régionale et les réformes durables à long terme. Les autorités nationales sont également des partenaires clés dans les thématiques couvertes par le mandat de l'ONUUDC : les Etats membres sont tenus de réaliser les objectifs prévus dans le Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'ONUUDC attend d'eux qu'ils soient impliqués envers les objectifs des initiatives prévues ou courantes³¹.

Alors que les programmes régionaux sont destinés à promouvoir la propriété des pays partenaires en alignant les politiques nationales et les priorités, l'ONUUDC a également développé des Programmes de pays, qui sont en accord avec le Programme régional mais reflètent les particularités et les besoins de chaque pays, selon les connaissances et l'expérience de l'ONUUDC dans la région. Les Programmes de pays sont des cadres de développement gouvernementaux, développés selon une approche exclusive et participative, dont le but est de placer la lutte contre la drogue et la criminalité organisée au cœur des stratégies de développement national globales. Le Plan régional d'action CEDEAO exige de tous les Etats membres de la CEDEAO de développer un programme de pays. Alors que certains Programmes de pays, comme le programme national intégré pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mali, le Nigéria, le Ghana et le Togo, sont déjà en cours, d'autres sont en cours d'élaboration ou prévus.

Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest : dans une approche exhaustive prenant en compte plusieurs parties prenantes pour soutenir la mise en place du Plan régional d'action CEDEAO, l'ONUUDC, le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont accepté de travailler ensemble pour lutter contre la problématique grandissante du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

Le programme AIRCOP est également une initiative soutenue par la Commission européenne, appliquée conjointement par INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a pour but de renforcer la coopération et l'échange de renseignements entre les aéroports des trois continents.

Enfin, le Programme mondial de contrôle des conteneurs a permis de réaliser de nombreuses saisies au cours des dernières années, notamment d'importantes saisies de cocaïne.

L'enjeu de transversalité :

³¹ <https://www.unodc.org/unodc/index.html>

En 2009, un tribunal new-yorkais a mis en examen trois ressortissants maliens pour délits de narco-terrorisme, semblant établir un lien entre AQMI, les FARC de Colombie et les trafiquants de cocaïne³². Le cas a été rapidement repris par des centres de recherches et les médias comme preuve que le trafic de cocaïne était le « nouveau modèle économique d'Al-Qaïda ». Le cas portait en réalité sur un agent infiltré de la Drug Enforcement Administration (DEA) américaine se faisant passer pour un représentant des FARC, alors que les trois ressortissants maliens avaient affirmé qu'ils pouvaient obtenir la protection d'AQMI d'une cargaison de cocaïne à travers le Sahara. Rien ne suggère qu'il ne s'agissait d'autre chose que d'une allégation fallacieuse destinée à impressionner leur supposé partenaire d'affaires. Les trois Maliens ont été condamnés à des peines de prison, mais les accusations de conspiration de narco-terrorisme ont finalement été abandonnées³³.

L'implication présumée d'AQMI dans le trafic de drogues a été délibérément exagérée. Le Gouvernement marocain a, à maintes reprises, cherché à démontrer que des éléments d'AQMI et du Polisario avaient coopéré dans des activités criminelles. Bien que ces allégations soient plausibles, elles doivent être traitées avec prudence, compte tenu du grand intérêt qu'a le Maroc à discréditer le Polisario. Les affirmations du Ministre marocain de l'Intérieur selon lesquelles AQMI était impliqué dans un réseau de trafic de cocaïne démantelé par le Maroc en 2010 n'étaient étayées par aucune preuve; il semble qu'aucun membre d'AQMI n'ait été arrêté à l'issue de cet épisode³⁴. Une autre tentative visant à établir de tels liens concernait Oumar Ould Sid Ahmed Hamma, alias al-Sahraoui, condamné par un tribunal mauritanien pour son implication dans l'enlèvement de trois Espagnols en 2009, pour le compte d'AQMI. Sahraoui, que certaines sources présentent comme un homme d'affaires malien originaire de la région de Tombouctou³⁵, était décrit par les médias marocains et les lobbyistes pro-marocains en Occident comme un membre du Polisario³⁶, tandis que les blogs pro-Polisario affirment que les documents produits à cet effet étaient des faux³⁷. Et surtout, Sahraoui avait été inculpé et déclaré coupable pour son rôle dans l'enlèvement et non pas pour trafic de drogues.

³² Cour de district des Etats-Unis 2009

³³ Weiser B. Citing terror defendant's motivation, judge shows sentencing leniency. New York Times. 22 novembre 2012. http://www.nytimes.com/2012/11/23/nyregion/judges-ruling-in-qaeda-terror-case-open-ideology-debate.html?pagewanted=all&_r=0

³⁴ Siham A. Morocco dismantles AQMI-linked drug network. Magharebia. 18 octobre 2010. http://magharebia.com/en_GB/articles/awi/features/2010/10/18/feature-01

³⁵ Sahara Media. Extradition d'Oumar Es Sahraoui au Mali : la Mauritanie prise à son propre jeu. Sahara Media. 24 août 2010. http://fr.saharamedias.net/Extradition-d-Oumar-Es-Sahraoui-au-Mali-La-Mauritanie-prise-a-son-propre-jeu_a1251.html

³⁶ Atlas Info. Charles Saint-Prot : « Une connexion Polisario-Aqmi ne peut être exclue ». Atlas Info. 18 septembre 2010. http://www.atlasinfo.fr/Charles-Saint-Prot-Une-connexion-Polisario-Aqmi-ne-peut-etre-exclue_a9166.html

³⁷ Diaspora Sahraouie. Identité d'Omar Ould Hamma : les manipulations des services secrets marocains. Diaspora Sahraouie. 31 août 2010. <http://diasporasaharai.blogspot.de/2010/08/identite-domar-ould-hamma-les.html>

Concernant le trafic de drogues, l'implication des agents de l'Etat et des élites des milieux d'affaires et politiques est bien documentée. Plus que le lien avec les terroristes comme expliqué précédemment. Un exemple patent en sont les milices créées par l'ancien Président malien Amadou Toumani Touré comme nous l'avons déjà mentionné. Les noms d'importants hommes d'affaires et maires de la région de Gao sont apparus à maintes reprises en relation avec l'incident d'« Air Cocaïne ».

En résumé, le trafic de stupéfiants – ainsi que la contrebande de nombreux autres produits – représente une source majeure d'enrichissement au Sahara. Pour réussir dans cette activité, les contrebandiers ont besoin de logistique, d'un réseau régional, d'armes et de protection politique. De même, les profits générés par le trafic de stupéfiants ont un profond impact sur les structures socio-politiques en permettant aux trafiquants de s'acheter des armes, de l'influence et du prestige. Cela explique pourquoi le trafic de stupéfiants dans le Sahel-Sahara est aussi étroitement associé à des membres éminents des milieux politiques et des affaires et à des leaders de groupes armés – notamment les groupes extrémistes tels que le MUJAO.

La montée d'AQMI et du MUJAO a été étroitement liée à leur implication dans des activités criminelles – en particulier dans les enlèvements contre rançon, mais aussi dans le trafic de stupéfiants. Toutefois, il serait erroné – et contreproductif – de réduire le problème du trafic de stupéfiants au Sahel-Sahara à un phénomène de « narco-terrorisme »³⁸. Le débat sur le lien présumé entre la drogue et le terrorisme détourne l'attention des problèmes beaucoup plus fondamentaux qui ont permis au trafic de drogues de prospérer dans la région : la profonde implication d'agents de l'Etat et de membres des élites locales dans le crime organisée, notamment dans le trafic de stupéfiants. Si les groupes extrémistes étaient les principaux acteurs du trafic de drogues à travers le Sahara, l'offensive dirigée par les Français contre AQMI et le MUJAO au Mali aurait dû considérablement réduire le commerce de la drogue. Or, en réalité, les principaux acteurs du trafic régional sont bien placés pour revenir après le règlement du conflit, que ce soit du côté des groupes rebelles ou de celui de l'Etat malien. Pour des Etats comme la Mauritanie, le Mali et le Niger, la question se résume à « contrôler les trafics ou perdre le Nord »³⁹. En se reposant sur des alliés locaux dans les régions du nord, ces gouvernements sont tentés ou contraints de fermer les yeux sur l'implication des élites locales dans le trafic d'armes ou de stupéfiants. Les gouvernements de la région sont confrontés au dilemme suivant : les alliés ayant accès aux profits de la contrebande peuvent rapidement développer leur propre assise et, à terme, contester le contrôle du gouvernement central. Des variations de ce dilemme se sont jouées au cours des deux dernières années dans le sud de la Libye et dans le nord du Mali et du Niger.

³⁸ International Crisis Group. Mali : sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur. Rapport Afrique n° 201. Bruxelles : CCI ; 2013.

³⁹ Antil A. Contrôler les trafics ou perdre le nord : Notes sur les trafics en Mauritanie. Notes de l'Ifri. Paris : Ifri ; 2009 : 20-37.

Les Etats côtiers ouest-africains demeurent les principales plaques tournantes régionales du trafic de cocaïne dans la région. En revanche, les réseaux de trafic de haschich et d'extrémistes sont sahariens plutôt que sahéliens.

Questions qu'une Résolution devrait adresser :

- Moyen d'établir un lien certain entre « terrorisme » et « narco-trafique »;
- Réduire le gain d'argent sur la drogue - méthodes alternatives pour détourner l'intérêt des terroristes vers ce type de commerce;
- Une approche efficace de lutte contre les stupéfiants dans la région devrait comporter un appui à la réforme des stratégies de gouvernance et au renforcement des mécanismes de responsabilisation des fonctionnaires de l'Etat et des élites locales;
- La nature transnationale des réseaux de trafic de stupéfiants pourrait représenter un enjeu essentiel dans les débats;
- Il ne suffit pas de renforcer la coopération entre les Etats de la CEDEAO: la WACD devrait inciter les gouvernements du Sahel à se tourner vers leurs voisins nord-africains et à encourager la coopération transsaharienne dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre le terrorisme.

Lectures complémentaires :

<https://www.unodc.org/wdr2017/en/interactive-map.html>

Topic B: La gestion durable des terres arables

La gestion durable des terres arables en Afrique s'inscrit parfaitement dans l'initiative de développement durable des Nations Unis. En effet, la réussite de cet objectif ambitieux répondrait directement ou indirectement à la majorité des objectifs de développement durable développés en 2015 : par exemple l'ODD 2 sur l'élimination de la faim dans le monde, l'ODD 8 sur le travail décent et la

croissance économique, l'ODD 12 sur la consommation et production responsables, et l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique⁴⁰.

Selon l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA), une ONG visant à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture⁴¹, 60% des terres arables inexploitées dans le monde sont en Afrique⁴². L'économiste Mohamed Soual va même jusqu'à dire que l'Afrique pourrait nourrir le monde entier⁴³.

Par terre arable, on entend ici une parcelle de terre pouvant être labourée et cultivée⁴⁴. La durabilité, ou soutenabilité, est définie comme la capacité d'un mode de production ou d'un système à répondre aux besoins présents et locaux, sans empêcher les générations futures ou les populations vivant ailleurs de subvenir à leurs propres besoins.

L'Afrique s'est fixé un double objectif pour le développement de son agriculture, qui est en même temps ambitieux et potentiellement contradictoire. Premièrement, le continent cherche à intensifier sa croissance économique, pour régler le problème de malnutrition et faire face à une population grandissant de manière exponentielle. Il devient également indispensable de gérer l'intérêt croissant du secteur privé et l'investissement direct à l'étranger (IDE). Ces investissements sont une opportunité de mettre en place des projets nécessaires au développement économique désiré, et mettre à profit le grand potentiel du continent en termes de démographie, d'écologie et d'économie.

D'un autre côté, il est essentiel que cette croissance soit soutenable. Il faut limiter les risques associés à l'exploitation des terres, anticiper les conséquences environnementales et les obstacles économiques, financiers, sociaux, légaux et technologiques.

Dans la considération de cette thématique, l'enjeu a donc de multiples facettes. Ce n'est qu'en harmonisant l'aspect démographique, économique, social et environnemental que les conséquences drastiques qu'auraient une gestion non-pérenne des terres arables peuvent être évitées.

⁴⁰ UN, Objectifs de développement durable, 2015
<<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>>

⁴¹ AAA, Présentation de l'initiative
<<http://www.aaainitiative.org/fr/initiative>>

⁴² T. Barbaut, *Info-Afrique*, L'Afrique dispose de 60% des terres arables inexploitées au monde, Septembre 2013
<<https://info-afrique.com/grenier-afrique-monde/>>

⁴³ M. Soual, *Jeune-Afrique*, L'Afrique a le potentiel pour nourrir le monde, Novembre 2017
<<http://www.jeuneafrique.com/mag/485064/economie/lafrique-a-le-potentiel-pour-nourrir-le-monde/>>

⁴⁴ *Actu-environnement*, Définition terre arable
<https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/terre_arable.php4>

Considération des différents acteurs impliqués

Le secteur public

Les différents gouvernements africains font face à des défis de surpopulation et un manque de productivité de leur main d'œuvre. Cela expose les problèmes engendrés par une gestion inefficace des terres cultivables : famine, sécheresse, destruction de l'environnement, perte de terres autrefois cultivables et crise économique.

La mobilisation des gouvernements est donc primordiale. C'est dans cette optique notamment qu'en 2003 la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles est signée ou ratifiée par 43 pays africains à Maputo⁴⁵. Les engagements pris dans cette convention incluaient la consécration d'au moins 10% de leurs budgets à l'agriculture. Cette convention n'a fait que révéler les difficultés de ce secteur à éliminer efficacement l'insécurité alimentaire dans le continent. Depuis 2003, seulement 10 pays ont réussi à atteindre les 10% espérés, et plusieurs ont réduit le pourcentage de leur budget consacré à l'agriculture au lieu de l'augmenter⁴⁶.

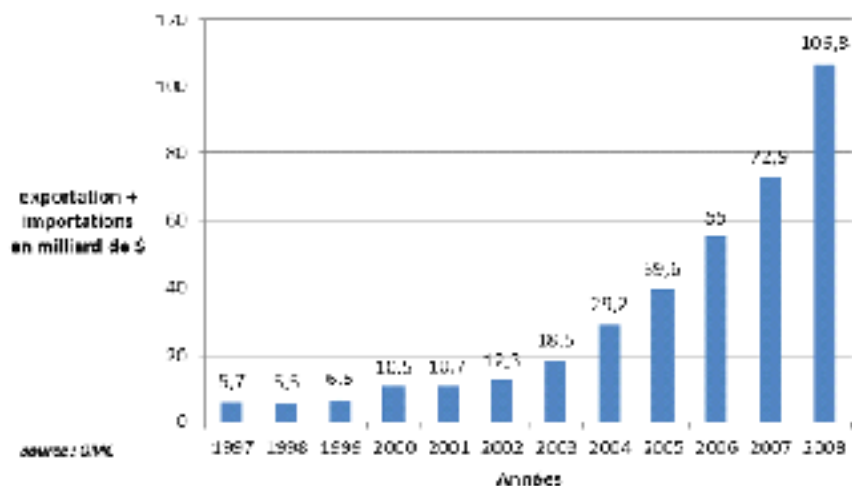
Le secteur privé

L'investissement privé et le commerce entre les économies africaines et le reste du monde ont vécu une augmentation évidente dans les dernières années, surtout avec la Chine et l'Inde. En effet,

⁴⁵ *EcoLex*, Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Juillet 2003 <<https://www.ecolex.org/fr/details/treaty/african-convention-on-the-conservation-of-nature-and-natural-resources-revised-version-tre-001395/>>

⁴⁶ *International Centre for Trade and Sustainable development*, L'Engagement de Maputo : le mot d'ordre a-t-il été respecté ?, Juillet 2014 <<https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/1%e2%80%99engagement-de-maputo-le-mot-d%e2%80%99ordre-a-t-il-%c3%a9t%c3%a9-respect%c3%a9>>

L'évolution du commerce entre l'Afrique et la Chine



on distingue les entreprises historiquement présentes sur le continent depuis la décolonisation (SIFCOM, Geocoton), et de nouveaux arrivants, notamment des entreprises asiatiques et brésiliennes s'installant au Kenya, en Angola, ou au Mozambique par exemple.

Le rôle du secteur privé est primordial, et les entreprises sont des acteurs indispensables à la croissance économique du continent. Ils sont moteur de création de richesses et d'emploi, et offrent une formation précieuse de la main d'œuvre. Cela reste cependant difficile pour eux d'obtenir un crédit auprès de banques commerciales, qui imposent des taux d'intérêts élevés et découragent l'investissement dans de projets potentiellement fructueux.

Il est important de noter que le secteur privé représente autant une menace qu'une opportunité⁴⁷. Il est essentiel d'encadrer les projets et initiatives pour garantir leur durabilité, et que le respect de l'environnement et des producteurs reste une priorité. Cette menace est particulièrement présente dans certaines industries, tels que l'huile de palme, ou la production de cacao.

L'Afrique est en effet le leader mondial dans la production de cacao. C'est une opportunité pour les entreprises de produire ou acheter le cacao utilisé pour la fabrication du chocolat à bas prix. Cependant ces entreprises ont été accusées d'exploitation de ces agriculteurs, qui ne perçoivent qu'une infime partie du revenu qu'ils génèrent. En se focalisant sur la production du cacao sans aller jusqu'à la production de chocolat, les agriculteurs sont fortement désavantagés. Le prix du chocolat mondialement ne cesse d'augmenter, alors que le prix du cacao reste le même. La croissance économique du continent est donc entravée par la mauvaise position des agriculteurs dans un marché où ils pourraient dominer le monde⁴⁸.

⁴⁷ J. Serjanian, *France-Info*, La course aux terres agricoles en Afrique, Novembre 2012
<<http://geopolis.francetvinfo.fr/la-course-aux-terres-agricoles-en-afrique-6107>>

⁴⁸ *AFDB*, En finir avec le paradoxe du cacao en Afrique, Mars 2018
<<https://www.afdb.org/fr/news-and-events/reversing-africas-cocoa-paradox-why-easter-celebration-signals-a-call-to-action-17983/>>

Les ONG

De la même manière que le secteur privé se focalise sur la production et la croissance économique, de nombreuses ONG s'investissent dans l'agriculture africaine pour protéger les intérêts des populations locales, et garantir que le défi environnemental ne passe pas à l'arrière-plan.

Green Peace par exemple s'est opposé à des projets du gouvernements au Kenya et au Malawi, qui prônaient l'agriculture industrielle, la monoculture et la production de masse plutôt que l'agriculture écologique. Dans ce rapport (« Les bénéfices économiques de l'agriculture écologique au Kenya et au Malawi »)⁴⁹, il est démontré que ces modèles de production intense seraient non seulement nocifs pour l'environnement, mais défavorables aux petits producteurs autonomes. Une aide apportée à ces producteurs locaux seraient, selon eux, beaucoup plus durable considérant la démographie et le système économique des pays en question.

De plus petites associations ont également un impact énorme au niveau local. L'ONG Terre d'Afrique par exemple, créée en 2001, travaille pour inclure la population locale dans des projets visant l'éducation, la productivité et l'inclusivité dans des zones d'Afrique rurales et marginalisées. Ils luttent notamment pour la création d'emploi, l'auto-suffisance alimentaire et une réforme du secteur agricole avec de projets à petit budget : adduction en eau de villages, construction d'écoles et de fermes pédagogiques, rénovation et don de matériel⁵⁰.

Défis et obstacles freinant le développement durable du secteur agricole

Défit environnemental

Le défit environnemental est évidemment une préoccupation première dans la question d'une gestion durable de la terre. Malgré l'existence de nombreuses techniques pouvant significativement

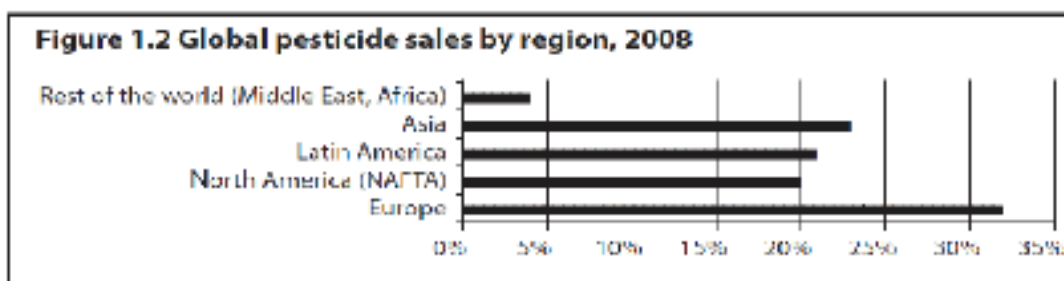
⁴⁹ *Green Peace, Assurer l'indépendance alimentaire et faire face aux conséquences du changement climatique*
<<http://www.greenpeace.org/africa/fr/notre-action/Agriculture-Ecologique/>>

⁵⁰ *Terre d'Afrique, Qui Sommes Nous*
<<http://www.terre-dafrique.org/>>

augmenter le rendement des terres, ces techniques ont souvent un impact environnemental nuancé leurs bénéfices.

Les techniques d'irrigation utilisées actuellement par exemple sont parfois inefficaces. A cause d'une pénurie d'eau se faisant ressentir dans de nombreuses régions rurales isolées, un système d'irrigation minimisant les pertes serait préférable. Cela requiert cependant une technologie considérable, comme par exemple pour un système de micro-irrigation. Ce système permet de réduire les besoins en eau, en pesticides et fertilisants et en main d'œuvre, et accroît les rendements en concentrant l'eau là où elle est nécessaire et dans des quantités adéquates. Ce système s'est répandu dans de nombreux pays africains, et grâce à de la recherche ciblée les coûts de production et d'installation ont été minimisés⁵¹.

L'utilisation de pesticides et d'organismes génétiquement modifiés est également controversé. L'Afrique est par exemple le continent utilisant le moins de pesticides et de fertilisants au monde. Au Benin, Ghana, Nigeria, Tanzanie et au Cameroun, 100% des agriculteurs utilisent des produits pour protéger leurs plantes. Les importations de pesticides ont augmenté de 260% entre 1990 et 2010. Leur utilisation est régulée par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP), crée par le Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en 1992. Malgré ces réglementations, les risques de santé pour les humains et les conséquences environnementales restent un danger réel.



Figures from CropLife International www.croplife.org

Sous-productivité

Le manque de productivité de la main d'œuvre africaine et le faible rendement actuel des terres arables font obstacle à la volonté d'accroître le rendement et la compétitivité internationale du continent.

⁵¹ Irrigazette, Les Techniques d'Irrigation Agricole, Octobre 2015
<<http://irrigazette.com/fr/articles/les-techniques-dirrigation-agricole>>

Ce manque de productivité peut être expliqué par plusieurs causes qui, en s'accumulant, en font un problème structurel. En moyenne, les pays africains ne consacrent que 4% de leur budget à l'agriculture. Ils laissent donc entre les mains des ONG et du secteur privé la responsabilité de former la population, et d'investir dans de nouveaux projets. Ce manque de fonds est également une cause directe du problème du transport et du stockage du rendement des terres. Le manque d'infrastructure maximise les pertes, qui représentent 15% de la production. De plus, seulement 6,5% des terres africaines sont irriguées, comparé à 40% en Asie. La densité d'engrais utilisés par hectares est très en dessous de la moyenne mondiale, qui est à 119kg/ha, contre 11,6kg/ha en Afrique.

Un accès au financement compliqué

Le plus gros frein au développement de projets pourtant prometteurs reste l'accès difficile à des financements adéquats, limitant les améliorations matérielles et une recherche plus poussée dans des solutions innovatrices. Le secteur privé est découragé par les taux d'intérêts imposés par les banques commerciales, et le secteur public peine à augmenter le budget consacré à ces projets. Au-delà des banques, les institutions internationales et régionales, telles que le FMI, peuvent proposer des prêts pouvant aider au financement. Les conditions très strictes et non-négociables de ces prêts sont cependant difficilement remplies, par les Etats comme par les entreprises.

Remédier à ce manque de fonds en quantité semble difficile ; cependant la qualité et le ciblage des investissements peuvent être améliorés pour maximiser les gains en minimisant les coûts.

L'insécurité foncière

Le cadre légal protégeant les agriculteurs peut également compromettre la gestion des terres. Il est envisageable qu'en considérant le risque élevé de perdre ses terres et l'impossibilité d'en acheter pour les femmes ou certaines minorités dans certains pays, l'incitation à s'investir dans sa terre et dans une gestion efficace et durable est minime. La protection des agriculteurs contre le saisissement de leurs terres peut donc également être considéré comme un obstacle à un réel effort financier et structurel.

Exemples de projets et initiatives

Multinational-CGIAR : Soutien à la recherche agricole pour le développement des cultures stratégiques en Afrique⁵²

Cette initiative est lancée par le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI ou CGIAR), et financée par la Banque Africaine de Développement. Elle vise à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à lutter pour la réduction de la pauvreté, et à augmenter la productivité et les recettes liées à l'activité agricole. Mettant une priorité sur 4 produits agricoles, cette initiative a augmenté la production de maïs de 40%, de manioc de 50%, de riz de 45%, et de blé de 45%.

Pour expliquer cette réussite, le rapport de la Banque Africaine de Développement décompose l'initiative. Premièrement, elle vise à accroître la création de technologies et d'innovations agricoles, et encourage la diffusion et adoption durables de ces technologies et innovations. Elle renforce les capacités des intervenants directs, et garantit la gestion efficace de toutes les étapes du projet. Le résultat est très positif, avec une réussite totale des objectifs concernant les pertes post-récoltes, et une réussite à 115% des objectifs concernant le développement de nouvelles options de gestion des cultures.

Gestion durable des terres en Afrique (GDT)

La GDT est un projet initié par TerrAfrica, un rassemblement de gouvernements, organisations transnationales et de la société civile, luttant contre la dégradation des terres arables en Afrique. En effet, cette initiative est une réponse au fait que 43% des émissions de CO2 proviennent de terres défrichées au profit de l'agriculture, et que le changement d'affectation de ces terres constitue la source principale d'émissions de gaz à effet de serre en Afrique.

Pour atténuer ces effets, la GDT prône des techniques plus durables et respectueuses de l'environnement. Ces techniques accroissent le stockage de carbone dans le sol, utilisent des arbres et

⁵² AFDB, Multinational – CGIAR : Soutien à la recherche agricole pour le développement des cultures stratégiques en Afrique, Janvier 2018

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjCq4mup57aAhUPkRQKHWTbAtsQFggnMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.afdb.org%2Ffr%2Fdocuments%2Fdocument%2Fmultinational-cgiar-support-to-agricultural-research-for-development-of-strategic-crops-in-africa-project-sard-sc-pcr-99785%2F&usg=AOvVaw3V1sqJA3ljQk_kOnrrvwuN>

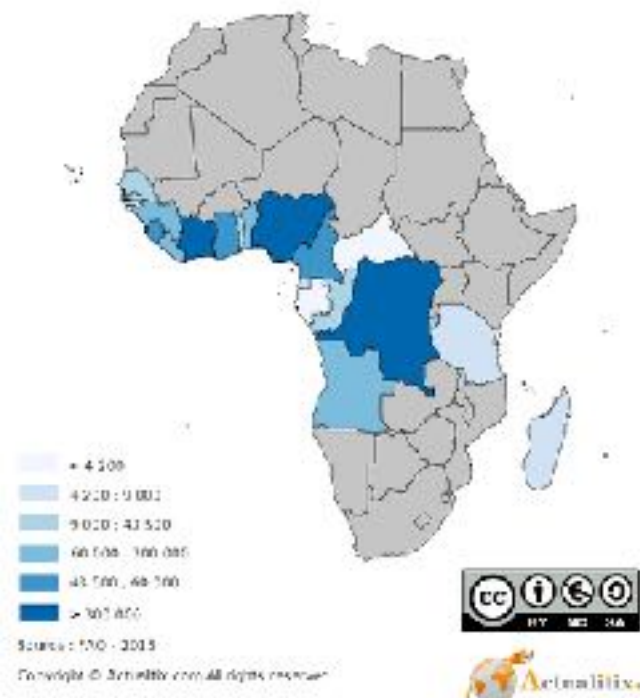
autres plantes vivaces pour stocker ce carbone dans les exploitations agricoles, et arrivent donc à séquestrer les gaz tout en restaurant les terres dégradées.

Cette initiative a été un succès, et il a donc été proposé d'élargir la contribution de la GDT à la réduction des émissions. Pour limiter les émissions il a donc été proposé d'instaurer un marché du carbone dans toutes les économies, d'intégrer la GDT aux stratégies nationales, régionales et internationales de protection des terres agricoles, d'augmenter les investissements soutenant la GDT, et de lutter contre le changement climatique en renforçant les cadres et plateformes existantes. Dans ces efforts, il est souvent rappelé que les interventions doivent être locales, nationales et régionales, et que l'appui des agriculteurs locaux est en général le plus efficace.

Etude de cas : l'huile de palme

L'industrie de l'huile de palme en Afrique

Huile de palme - Production (Tonnes)



Il a été estimé qu'environ 10 milliards de dollars seront investis dans l'huile de palme en Afrique dans les 20 prochaines années. Ceci s'accompagnera d'une augmentation tout aussi massive de sa consommation.

<https://fr.actualitix.com/pays/afri/afrique-huile-de-palme-production.php>

Bénéfices économiques :

Les pays africains ayant le potentiel pour développer la production d'huile de palme sont de gros receveurs d'investissement, notamment venant d'Asie. Selon la Banque Africaine de Développement, le Liberia par exemple pourrait multiplier la terre consacrée à la production d'huile de palme par 10 dans les prochaines années, et devenir un acteur mondial conséquent. Le Nigéria, le Cameroun et la Côte d'Ivoire sont dans des positions similaires⁵³.

Grâce à un environnement politique et économique propice au développement de cette industrie, il est estimé que le retour sur investissement des plantations d'huile de palme peut être très haut. Cette statistique pourrait encourager Etats et entreprises à maximiser les fonds dirigés vers ce secteur, augmentant les rendements des terres y étant consacrés et impactant de manière significative la croissance économique du continent.

De plus, les experts prévoient une augmentation de la consommation d'huile de palme mondiale et en Afrique. Cela pourrait s'accompagner d'un changement radical de la structure des économies africaines, se tournant vers l'agro-alimentaire et la transformation de leurs produits agricoles. Ce changement aurait un impact positif sur la gestion des terres, la chaîne de valeurs étant complètement concentrée en Afrique.

Désastre environnemental

En dépit d'avantages économiques astronomiques pour les pays producteurs, certaines ONG dénoncent des projets mettant en péril la pérennité des terres arables. Ce marché en croissance pourrait, comme en Asie, mener à une déforestation et un appauvrissement des terres fertiles⁵⁴.

La monoculture en Malaisie et en Indonésie fait concurrence à l'Afrique en monopolisant plus de 90% du marché mondiale. La volonté d'étendre la superficie pour la production d'huile de palme en Afrique cherche à rééquilibrer cet écart, mais le prix environnemental à payer sera le même que dans ces pays. La déforestation est en effet complètement contradictoire avec les objectifs de la GDT, et ne fera que renforcer les émissions déjà dangereuses de gaz à effet de serre à cause des terres défrichées. La croissance économique engendrée pourrait être surcompensée par l'appauvrissement des terres et un rendement faiblissant sur le long terme.

Questions devant être incluses dans une résolution :

⁵³ M. Jacque, *Les Echos*, [L'Afrique se prépare au boom de l'huile de palme](https://www.lesechos.fr/08/07/2014/LesEchos/21724-116-ECH_l-afrique-se-prepare-au-boom-de-l-huile-de-palme.htm), Juillet 2014
< https://www.lesechos.fr/08/07/2014/LesEchos/21724-116-ECH_l-afrique-se-prepare-au-boom-de-l-huile-de-palme.htm>

⁵⁴ M. Monceau, *Industrie Agro-Alimentaire*, [Huile de Palme en Afrique : Investissement et déforestation](http://industrie-agroalimentaire.com/huile-de-palme-afrique-investissement-deforestation/), Juillet 2014
<<http://industrie-agroalimentaire.com/huile-de-palme-afrique-investissement-deforestation/>>

1. Comment trouver un équilibre entre croissance économique et protection environnementale ?
2. Compromis entre les intérêts du secteur privé, du secteur public et des ONG
3. Faciliter le financement de projets en qualité plus qu'en quantité
4. Rediriger les fonds d'investissements vers de la recherche ciblée, pour un progrès technique environnementalement fiable
5. Remédier à la sous-productivité de la main d'œuvre et le rendement trop faible des terres arables
6. Actions locales, aides vers les petits agriculteurs, techniques de production (irrigation par exemple)
7. Utilisation d'OGM, de pesticides et de fertilisants?
8. Comment gérer le développement exponentiel d'industries non durables, tels que la production d'huile de palme ?